

| | |
|---|---|
| Axe 1 | Fiche action 1.3. : Réfléchir et aménager des cheminements doux et partagés |
| Intitulé de l'axe stratégique Offrir un cadre de vie qualitatif pour asseoir le développement démographique du territoire. | Projet 1.3.4. : Marcillac-Vallon - Réhabilitation et mise en sécurité piéton de la Rue du Barry |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| <p>Le projet de réhabilitation et de mise en sécurité de la rue du Barry fait partie de la stratégie de valorisation des rues passantes et de liaisons du centre bourg avec les zones d'habitation excentrées. Cette rue piétonne et historique du faubourg de la ville est connectée au centre du bourg. Cependant elle est en très mauvais état et nécessite une réhabilitation, en lien avec la CCCM et le SMAEP pour la réfection des réseaux.</p> <p>La réhabilitation et la mise en sécurité de cette rue représentent des enjeux pour l'amélioration du cadre de vie des résidents, des habitants et de l'attractivité de Marcillac-Vallon. Elle est un espace piétonnier et de circulation douce à l'image des rues historiques du centre bourg. Elle est une extension de la place principale qui a fait l'objet d'une opération Bourg-centre entre 2014 et 2019.</p> <p>Une consultation doit être conduite fin 2023.</p> | |
| Objectifs stratégiques | |
| Les objectifs visent à : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et sécuriser le cadre de vie des résidents, des habitants, • Renforcer et maintenir la distribution de la rue passante permettant d'assurer une continuité entre la place principale et les zones d'habitation excentrées, • Permettre une remise à niveau des réseaux et d'assurer une sécurisation de la voie, • Améliorer l'attractivité de Marcillac-Vallon. | |

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.3.4. : Marcillac-Vallon - Réhabilitation et mise en sécurité piéton de la Rue du Barry

Descriptif : L'opération consiste à réhabiliter, sécuriser la rue du Barry et refaire les réseaux humides. Cette rue fait partie de la stratégie de valorisation des rues passantes et de liaisons du centre bourg avec les zones d'habitation excentrées.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maîtrise d'ouvrage partagée :

- Commune de Marcillac-Vallon
- CCCM
- SMAEP

Coût estimatif :

- 70 000,00 € H.T.

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|------------------|------------------|
| ■ 2022 - Etude | ■ 2025 - Travaux |
| ■ 2023 - Etude | □ 2026 |
| ■ 2024 - Travaux | □ 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

- État / Département
- CCCM
- SMAEP

